

des soins à domicile surtout pour les vieillards. Nous avons mené une étude dans toute la province. Il y a eu des améliorations, mais nous devons aussi lutter en pensant à certains domaines et secteurs précis de notre population. Cette question a été soulevée lors de nos débats. Par exemple, nous avons eu un débat dans la matinée auquel ont été invités les politiciens de la région. Ils se sont empressés de dire que la plupart des gens qui bénéficient de l'assistance sociale depuis un certain temps, n'étaient pas prêts à abandonner cette situation. Ils nous ont quitté après un court exposé. Ils n'ont montré aucun intérêt à prendre part au débat concernant leur attitude face à l'homme pauvre. Ils étaient persuadés qu'ils agissaient de bon droit et, qu'en tant que chefs de la communauté, ils avaient la responsabilité de protéger les "bons" contre les "méchants".

Lors d'une autre réunion, le président du comité du Bien-être de la municipalité en question, qui avait un gouvernement municipal, s'échauffa et fut mêlé à une discussion lorsqu'il se rendit compte des perspectives existant dans la législation actuelle de la province de l'Ontario. Il dit: "Servons-nous de ce que nous avons. Bien sûr ceci m'intéresse, mais pourquoi ne pourrions-nous pas faire cela"? Vinrent les discussions dans lesquelles nous expliquâmes qu'ils ne pourraient percer dans cette voie à cause du programme de l'éducation à établir. Ainsi vous avez engagé le système d'éducation et lors de ces réunions vous avez compris que l'on se devait de procurer aux gens l'occasion de communiquer entre eux, y compris les fonctionnaires du Bien-être municipal dont les propres clients sont présents. Tant qu'ils étaient à l'abri des comptes-rendus publics, ils pouvaient, d'une façon anonyme, se servir de preuves afin de donner du poids à leurs arguments. Il nous semblait que pour la première fois, une occasion se présentait pour les conseillers élus de s'accorder sur certains problèmes contre lesquels s'élevaient leurs propres fonctionnaires. Les représentants de la province ont également eu l'occasion d'exposer les possibilités, mais les municipalités locales n'ont rien réalisé. Lorsque nous pénétrons dans ce vaste domaine qu'est la responsabilité fédérale, et principalement dans le domaine du partage des coûts, ils en sont très loin.

Notre champ d'expérience est limité, mais je sais qu'il y avait une preuve suffisante pour renforcer le besoin de poursuivre un peu plus loin cette discussion. Nous avons remarqué qu'au lieu de centraliser le sujet sur la législation elle-même, il est plus important de faire parler les gens sur ce qui les touche en tant qu'individus, par exemple, de faire avouer au

pauvre qui travaille qu'il reçoit des services défavorables, et aux personnes qui reçoivent une aide publique qu'elles sont limitées à cause de leur volonté d'être réhabilitées. Ainsi nous croyons qu'il est très important d'élaborer ce genre de discussion.

Nous poursuivons au niveau provincial. Dans un court exposé au gouvernement provincial, nous avons fait ressortir la nécessité pour le gouvernement provincial d'agir, même si le public en général n'est ni tout à fait conscient ni tout à fait prêt. Ainsi, nous avons dit, qu'en créant le "Canada Assistance Plan", afin d'aider le plus possible le pauvre qui travaille, on ne pouvait les supprimer. Dès qu'ils acceptent un genre de service ou traitement qui, je pense, viendrait en aide à la plus grande partie de la société, nous supprimons immédiatement toute autre possibilité d'assistance. Cela nous tient à coeur.

Je pense que les toutes dernières statistiques du Metropolitan Toronto, démontrent que depuis décembre dernier, il y a eu approximativement une hausse de 30% des gens qui sont venus demander de l'aide, selon la loi du General Work Assistance. Il s'agit de gens en chômage. Ceci est une lourde charge pour la municipalité. Bien sûr il s'agit d'un partage de coûts, d'une part 80% et d'autre part 20%, la participation du gouvernement fédéral se chiffrait à 50%, mais à ce niveau, les répercussions de ce genre de changement se font sentir. Je touche maintenant au rôle particulier que nous jouons en Ontario en tant que membres du conseil du Bien-être de l'Ontario. Nous n'avons pas la prétention d'avoir réponse à tout, mais en mettant nos intérêts en commun, nous travaillons de pair avec le gouvernement provincial en utilisant des moyens traditionnels. Vers la fin de janvier, notre délégation composée de cinq personnes s'est présentée au ministre. Pour la première fois au cours de notre histoire, un bénéficiaire de l'assistance sociale, élue au conseil en mai dernier et faisant partie de la délégation, a pu démontrer, grâce à son expérience personnelle, la difficulté qu'elle avait à trouver de l'argent pour réparer une machine à laver, lorsque aucun règlement dans les programmes ne prévoyait cet état de chose. Elle voulait trouver \$20 pour faire un travail qui n'était pas prévu de façon précise. C'était un exemple démontrant la nécessité d'assouplir les règlements. Elle nous a donné d'autres exemples. Ainsi nous avons un peu plus d'expérience au point de vue professionnel et intellectuel, nous disposons des quasi-volontaires du progrès et avons des rapports très amiables avec le gouvernement provincial et l'on nous a toujours bien reçus. De cette façon, nous faisons entrer de nouveaux éléments et nous essayons d'établir un équilibre. Je ne crois pas qu'ils aient pris peur.